



PLAN D'ACTION 2016

1^{er} janvier au 31 décembre 2016

- 1. Gérer, s'il y a lieu, les interventions forestières sur les terres publiques intramunicipales (TPI) en respectant les obligations liées à la convention signée avec la MRC Lac-St-Jean-Est. Veiller à la réalisation du plan annuel d'intervention : coupe, scarifiage, plantation, vente de bois. Lorsque possible, vendre du bois de chauffage octroyé par un tirage au sort parmi les personnes intéressées.**
- 2. Poursuivre les démarches auprès de la MRC LSJE pour obtenir un appui financier (droits de coupe élevés, prix de vente du bois trop bas).**
- 3. Assurer l'administration, le suivi des projets et le développement de l'organisme : secrétariat, comptabilité, tâches administratives, démarches, recherches, classement et suivi des dossiers.**
- 4. Solliciter des personnes susceptibles d'être intéressées à devenir membre du conseil d'administration si besoin (maximum 7 membres réguliers) et les inviter à participer à l'assemblée générale. Mettre à jour le document de référence des administrateurs.**
- 5. Demander deux subventions « Projet Emploi d'été Canada » afin de permettre à deux étudiants d'acquérir une expérience de travail. Initier, encadrer et faire le suivi des personnes embauchées.**
- 6. Au cours de l'été poursuivre les randonnées guidées, ainsi que l'entretien des sentiers Tchitogama, Chutes blanches et Montagne de la tour.**
- 7. Explorer des moyens d'accès aux sentiers Chute blanche et Montagne de la Tour pour les personnes qui ne possèdent pas d'embarcation nautique (service de navette).**

- 8. Promotion : préparer un nouveau dépliant pour annoncer les marches de groupe avec guide pour le sentier Tchitogama et Chutes Blanches. Distribuer le dépliant dans les kiosques touristiques d'Alma et Hébertville ainsi que dans des lieux publics dans la MRC LSJE et à Lamarche. Gérer la page Facebook/sentier pédestre Tchitogama. En collaboration avec la municipalité inscrire le sentier pédestre et de raquette Tchitogama et le sentier Chute blanche au guide touristique de la région.**
- 9. Mener une campagne de sensibilisation pour assurer la propreté des deux plans d'eau et la sécurité nautique.**
- 10. Participer financièrement à l'amélioration du parc d'enfants.**
- 11. Participer aux rencontres de la Société de développement du secteur nord de Lac- St-Jean Est (regroupement des Corporations de l'Ascension, Ste-Monique, Labrecque et Lamarche).**
- 12. Poursuivre et développer des partenariats avec les organismes du milieu.**
- 13. Faire la promotion de nos sentiers pédestre au niveau provincial.**
- 14. Organisation du volet plein air lors du Festival du Quad et plein air les 20 et 21 aout 2016.**